

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 95.093

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

3 Août 1995

3 Août 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MM. LACOTTE, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

ABSENT EXCUSE :

M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS POUR RESERVES FONCIERES PROPRIETE DE L'UNION CHARENTAISE D'ENTREPRISES (UCE)

VOTE : 1 Abstention - Unanimité des suffrages exprimés.

Dans le cadre de la réalisation de programmes immobiliers liés à l'habitation sous forme pavillonnaire, la ville avait acquis, par voie de préemption le 10 août 1989, une partie de la propriété de l'Union Charentaise d'Entreprises, sise avenue C. REGAZZONI, cadastrée section BE N°s 164 et 165 pour 5.073m², au prix de 450.000F.

La Ville est en mesure d'acquérir les terrains restants, cadastrés section BE n°s 158, 160 et 191 pour 6.859m², moyennant la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS (480.000F.) telle que fixée par les Domaines.

Mme AMAUGER, Syndic chargé de la liquidation de l'entreprise a accepté la vente par lettre en date du 13 juin 1995, dans les conditions de prix précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Considérant que l'acquisition de ce terrain vient en complément d'un premier achat et permettrait :

1°/ la réalisation d'une opération d'aménagement sous la forme d'un lotissement affecté à l'habitation principale,

2°/ la réalisation de réserves foncières,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 6 décembre 1994 estimant les biens à 480.000F,

Vu l'avis favorable de la commission des permis de construire,

Vu les plans des lieux,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable la propriété de l'Union Charentaise d'Entreprises sise avenue C. REGAZZONI, cadastrée section BE n°s 158, 160 et 191, d'une surface totale de 6.859m², moyennant la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS (480.000F).

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition.

- de désigner l'étude de Me LANSAC, Notaire à ROYAN, et qui a été chargée de l'acquisition de la première partie de la propriété,

- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 Août 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS